



EN ENTREPRISE  
OU EN CENTRE DE  
FORMATION

## FORMATION À L'EXPLOITATION DU SSI

- SYSTEME DE SECURITE INCENDIE -

### Public visé

- Personnels désignés pour assurer la surveillance et l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI), organiser l'intervention du personnel en situation d'incendie ou d'évacuation et alerter les secours publics.

### Prérequis

- Aucun.

### Justification de l'action

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-39, et R4141-17 à 20 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

### Durée de l'action

- 7 heures (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30% du temps de formation.

### Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

### Contenu théorique et pratique

- Obligations de l'exploitant d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un lieu de travail.
- Rappel des problématiques d'incendie et d'évacuation.
- Présentation détaillée de la consigne de sécurité de l'établissement : rôles et responsabilités, conduite à tenir, découpage de l'établissement en zones d'évacuation, implantation des dispositifs de sécurité et installations techniques, modalités d'alerte des secours et de la hiérarchie.
- Fonctionnement du SSI : zonage, détection (ECS, DI, DM), traitement automatique (CMSI, US, UCMC...), mise en sécurité automatique (DCT, DAS, DS), sources d'énergie, alarme générale, sélective et restreinte.
- Enseignements pratiques : explication du fonctionnement des équipements de sécurité de l'établissement, explication du fonctionnement du SSI (mise en sécurité des DAS, commande manuelle d'évacuation générale...).

### Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué.

# Informations légales et conditions nécessaires à la formation

## Codes de la formation

- Formacode : 42872 – Sécurité incendie.
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène, sécurité).

## Objectif pédagogique général

- Etre capable de diriger l'évacuation des occupants, de prendre en charge les handicapés et d'alerter les secours, en respectant la consigne spécifique mise en place dans son établissement.

## Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

## Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPi, délivré par Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

## Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

## Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : les consignes de sécurité de l'établissement et les consignes d'exploitation et notice du fabricant des tableaux de signalisation du système de sécurité incendie.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

## Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

## Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

## Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

## Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.